

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a (membres présents : **18**) :

- ✓ **Approuvé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, sous réserve d'une modification, le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.
- ✓ **Approuvé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le compte rendu des décisions prises lors de la séance du 30 avril 2026.
- ✓ **Refusé**, par 13 voix « contre », 4 voix « pour » et 1 abstention, d'entrer en matière sur les changements de date proposés par le groupe Ensemble concernant le calendrier des Conseils municipaux 2027.
- ✓ **Accepté**, par 13 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions, les dates proposées pour les séances du Conseil municipal 2027, y compris celle du 30 septembre.
- ✓ **Accepté**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, sous réserve de la modification apportée en séance, le rapport de la commission Finances & Administration concernant les comptes 2025.
- ✓ **Accepté**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission Culture, sport & vie associative relatif à l'étude de la motion « Pour une extension des horaires d'ouverture de la piscine de Perly-Certoux ».
- ✓ **Pris une délibération**, par 17 voix « pour » et 1 abstention, relative au projet de Délibération No 07-2026 concernant l'adoption du nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Perly-Certoux, décidant :
 1. *D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Perly-Certoux, tel que figurant en annexe et faisant partie intégrante de la délibération ;*
 2. *De fixer l'entrée en vigueur dudit règlement au 1er jour du mois qui suit l'approbation du document par le Conseil d'Etat.*

✓ **Pris une délibération**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, relative au projet de Délibération No 13-2026 concernant l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité, décidant :

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la délibération ;*
2. *D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 12'258'329.67 aux charges, dont à déduire les imputations internes de CHF 270'000.00, soit net de CHF 11'988'329.67, et de CHF 12'369'505.70 aux revenus, dont à déduire les imputations internes de CHF 270'000.00, soit net de CHF 12'099'505.70, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 111'176.03 ;*
3. *D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 718'860.11 aux dépenses et de CHF 308'000.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 410'860.11 ;*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 69'449'773.71 ;*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de CHF 1'961'344.69, dont à déduire CHF 1'500'000.00 déjà voté par le Conseil municipal avec la délibération No 12-2025 du 18 décembre 2025, soit un montant net de CHF 461'344.69 ;*
6. *De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, éventuellement par le capital propre, en cas d'excédent de charges du compte de résultats.*

✓ **Accepté**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la date du samedi 5 septembre 2026 pour le tour de la commune et des bâtiments.

✓ **Accepté**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la dissolution de la commission ad hoc relative au règlement du Conseil municipal.

SEULE LA VERSION INTÉGRALE DU PROCÈS-VERBAL FAIT FOI.